

**ARRETE**

**instituant la commission de propagande électorale de la commune de Montmirail  
pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires des 24 et 31 mars 2024**

**Le Sous-Préfet de Reims  
Sous-préfet d'Épernay par intérim**

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 241, R. 31 et R. 32 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 9 février 2024 portant convocation des électeurs de la commune de Montmirail à l'élection municipale partielle intégrale les 24 et 31 mars 2024 et fixant la période de dépôt des candidatures ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2020 fixant le nombre de conseillers municipaux et de conseillers communautaires dans chaque commune du département ;

**Vu** la désignation par le Premier Président de la Cour d'appel de Reims des magistrats appelés à siéger au sein de la commission de propagande électorale de la commune de Montmirail ;

**Vu** la proposition du maire de la commune de Montmirail ;

Sur la proposition de la secrétaire générale de la sous-préfecture d'Épernay;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A l'occasion de l'élection municipale partielle intégrale qui se déroulera, dans la commune de Montmirail, le 24 mars 2024 et le 31 mars 2024 en cas de second tour, il est institué une commission de propagande électorale composée comme suit :

**Présidence de la commission :**

- **Mme Jennyfer PICOURY**, présidente au tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne, chargée du service du tribunal judiciaire, désignée par le premier président de la Cour d'Appel de Reims.

**Membres de la commission :**

*Représentants du Préfet :*

Titulaire :

- **Mme Nelly LAMBERT**, secrétaire générale de la sous-préfecture d'Épernay

Suppléante :

- **Mme Valérie SENECHAL**, secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture d'Épernay

*Représentant de La Poste :*

- **M. Xavier KLUMB**

Le secrétariat de la commission sera assuré par **Mme Nathalie PIERRE**, directrice générale des services de la commune de Montmirail.

**Article 2** : Les mandataires des listes de candidats pourront participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

**Article 3** : Chaque liste de candidats désirant obtenir le concours de la commission de propagande devra remettre à la mairie ses circulaires et bulletins de vote :

- en ce qui concerne le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, entre le jeudi 14 mars 2024 à 9 h 00 et le vendredi 15 mars 2024 à 16 h 00, terme de rigueur ;
- en ce qui concerne le 2<sup>d</sup> tour de scrutin, le mardi 26 mars 2024 à 18 h 30, terme de rigueur.

Les candidats sont invités à se rapprocher des services de la mairie pour fixer précisément les modalités de livraison des documents électoraux.

**Lieu de livraison** : Mairie – 12 Rue Jeanne d'Arc à Montmirail ;

**Article 4** : La commission de propagande se réunira à la sous-préfecture d'Épernay, 5 rue Eugène Mercier

**Pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin** : le **lundi 18 mars 2024 à 10h00**

Dans l'éventualité d'un second tour de scrutin : le **mardi 26 mars 2024 à 18 h 15**

**Article 5** : La secrétaire de la commission de propagande remettra au président de celle-ci 20 exemplaires de la circulaire et du bulletin de vote de chaque liste de candidats.

**Article 6** : La commission aura pour tâche de :

- vérifier si le format, le libellé et l'impression de ces documents sont conformes aux prescriptions légales et réglementaires, ainsi que les quantités de documents reçus ;

- d'adresser au plus tard le vendredi 22 mars 2024 pour le premier tour, et le samedi 30 mars 2024 en cas de second tour, dans une même enveloppe fermée, une circulaire et un bulletin de vote de chacune des listes de candidats à tous les électeurs inscrits ;

**Article 7** : L'envoi des imprimés remis hors délai ne sera pas assuré par la commission.

**Article 8** : Le sous-préfet de Reims, sous-préfet d'Épernay par intérim, la présidente de la commission de propagande électorale et le maire de Montmirail sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission.

Fait à Épernay, le 23 février 2024

Le sous-préfet de Reims,  
sous-préfet d'Épernay par intérim,

  
Benoît LEMAIRE